

ASSEMBLÉE NATIONALE

INTERDICTION ADDITIFS NITRÉS - (N° 4830)

AMENDEMENT

N ° CE1

présenté par

Mme Do

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.